

Francophonie : « Le français est une chance »



Clotilde Barbier Muller

Universidad de Sonora, Mexique

cbarbier@golfo.uson.mx

Reçu le 09-04-2015/ Évalué le 19-05-2015/ Accepté le 14-08-2015.

Résumé

Dans cet article nous essaierons de montrer en quoi la francophonie, phénomène linguistique et culturel présent sur les cinq continents, peut représenter un plus dans l'enseignement /apprentissage du FLE. Après une brève description des concepts de norme et de variation, nous proposerons un exemple de variation linguistique et culturelle, extrait de la littérature-monde, (ou littérature d'expression française) pour montrer la complexité et les richesses de l'expression dite francophone et l'importance d'initier les apprenants à sa découverte, tout en sachant cependant que l'enseignement de la norme reste encore le moyen le plus usuel de promouvoir l'intercompréhension entre tous les francophones, natifs ou apprenants.

Mots-clés : francophonie, diversité, norme, variation

Francofonía: « la cultura es una oportunidad »

Resumen

En ese artículo, intentaremos mostrar en qué la francofonía, fenómeno lingüístico y cultural presente en los cinco continentes, puede representar un plus en la enseñanza/aprendizaje del FLE. Después de una breve descripción de los conceptos de norma y de variación, propondremos un ejemplo de variación lingüística y cultural, extraído de la literatura-monde, (o literatura de expresión francesa) para mostrar la complejidad y las riquezas de la expresión llamada francófona y la importancia de iniciar a los aprendientes a su descubrimiento, sabiendo sin embargo que la enseñanza de la norma sigue siendo el medio más usual de promover la intercomprensión entre todos los francófonos, nativos o aprendientes.

Palabras clave francofonía, diversidad, norma, variación

Speaking French: French is an opportunity

Abstract

In this article, we will try to show how French speaking countries, linguistic and cultural phenomena present in the five continents, can represent plus in the FFL teaching/learning process. After a brief description of the concepts of standard and variation, we

propose an example of linguistic and cultural variation, taken from world literature, (or French literature) to show the complexity and richness of the so called French-speaking expression and the importance of initiating the learners in its discovery, knowing nevertheless that teaching the standard is still the most usual way to promote understanding among all French-speakers, be they natives or learners.

Keywords: French speaking countries, diversity, standard, variation

Le français est une chance... Une chance qu'on s'a

1. Le français, langue plurielle

Ces affirmations généreuses, dynamiques, véritables invitations à un partage de valeurs positives fleurissent depuis quelque temps comme slogans de divers organismes francophones (Organisation Internationale de la Francophonie, Centre de la Francophonie des Amériques) et il nous paraît intéressant de nous arrêter sur ce mot « chance » et sur les raisons de l'associer à la langue qu'on enseigne.

Nous remarquons depuis plusieurs années que toutes les méthodes d'enseignement de FLE incluent à présent de nombreuses références, activités, informations relatives à la francophonie dans le parcours d'apprentissage comme si on ne pouvait plus désormais limiter l'enseignement du français à ses seules caractéristiques franco-françaises.

Dans notre domaine de la Didactique des Langues et des Cultures (DDL), la première réponse que nous pouvons apporter à la question : *Pourquoi une chance ?*, est que la francophonie représente par excellence la diversité autant linguistique que culturelle puisque le français est une langue parlée sur les cinq continents et qui vit au sein de centaines de cultures différentes. Nous, professeurs de langue française, sommes donc confrontés au défi d'enseigner une norme d'intercompréhension nécessaire à tout apprentissage d'une langue dite universelle mais également de tenir compte de ses variations et de les inclure dans l'enseignement afin de donner sa dimension pluriculturelle au français.

Sans prétendre couvrir tous les aspects des deux concepts linguistiques de norme et de variation linguistique, nous les présenterons brièvement afin de mesurer leur place dans la francophonie et enfin leur place dans l'enseignement du FLE. Bien que le sujet de cet article ne permette pas de développer plus amplement cet aspect, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que tel qu'il est encore conçu actuellement, l'enseignement du français aux apprenants de FLE, ne promeut pas l'appropriation ni de la variation sociolinguistique, ni de la variation sociogéographique de cette langue car le français des enseignants et des auteurs de manuels offrent aux apprenants un modèle linguistique fortement standardisé, comme cela a été démontré dans l'examen de certains manuels

de français utilisés dans les programmes d'enseignement du FLE au Mexique (Barbier, 2013) et qui a révélé essentiellement deux choses : d'une part ces manuels, par souci d'(excessive) homogénéisation, véhiculent une variété de français qui est encore plus standardisée que celle des enseignants et d'autre part, lorsque les manuels font parfois place à certains usages variationnels, ils n'en font aucune exploitation pédagogique, mais en accentuent plutôt l'étrangeté, les rendant ainsi encore plus complexes et sources de difficultés supplémentaires pour l'apprenant. Il incombera alors aux responsables de programmes d'enseignement de FLE, aux enseignants eux-mêmes soucieux de ne pas enfermer la langue dans un carcan normatif trop souvent réducteur, d'inclure progressivement la mosaïque de l'espace francophone dans la transmission des savoirs linguistiques et culturels afin de prouver que le français est une langue vivante et ouverte au monde, qui lui donne son statut de langue internationale.

1.1. La diversité linguistique

1.1.1. Le modèle gravitationnel

Avant d'aborder les concepts de variation et de norme d'une langue, il semble pertinent d'une part, de rappeler le « modèle gravitationnel » de Calvet (1999) qui nous décrit le système des langues en général, de leurs relations, de leur fonctionnement, de leur hiérarchie et qui se pose comme une base à l'étude de la variation, dans la mesure où toute cette diversité des langues crée de nombreuses interdépendances entre elles, dans certains cas de partage de territoires et explique en partie le phénomène de la variation à l'intérieur de chacune d'entre elles.

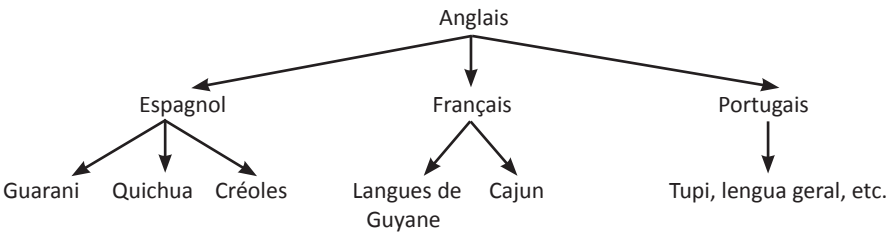
Il existe aujourd'hui à la surface du globe entre 6500 et 7000 langues dont les unes sont parlées par plus de cent millions de personnes (le chinois, l'anglais, le malais, l'espagnol, le portugais, l'arabe, le français, le hindi) et les autres par une poignée de locuteurs (...). On imagine aisément que ces dernières ont un avenir sombre, condamnées à disparaître dans un proche avenir. Celles qui occupent le haut du tableau, comme toutes les langues qui se sont répandues sur un vaste territoire, sont de leur côté confrontées à la possibilité d'éclatement : face au français ou à l'anglais standards on voit apparaître en Inde, au Sénégal, au Congo ou au Nigeria des formes locales qui pourraient se transformer en langues nouvelles, comme le latin s'est transformé en diverses langues ou comme l'arabe classique a donné les formes dialectales actuelles. (Calvet, 2004 : 287)

1.1.2. Diversité horizontale vs diversité verticale

D'autre part, quand Dahlet (2007) propose un modèle plus respectueux de la diversité linguistique que la globalisation anglophone, il mentionne alors la collaboration de trois langues « super centrales » (le français, l'espagnol, le portugais) et lorsque la

Francophonie, l’Hispanophonie et la Lusophonie font alliance dans le cadre des Trois Espaces Linguistiques (TEL) - opération commune menée depuis trois ans par l’Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l’Organisation des Etats Ibéro-Américains, l’Union Latine et la Confédération des Pays de Langue Portugaise - elles défendent un modèle de « diversité horizontale » limitée à trois langues, bien que dans chacun de ces trois espaces linguistiques existent d’autres langues, le plus souvent dominées.

C’est ce que Calvet (2004 : 291) appelle « la diversité verticale » qui décrit « les rapports entre ces langues et celles qui gravitent autour d’elles (les langues « centrales » ou « périphériques »). On trouve alors en haut de la hiérarchie « l’hyper langue », l’anglais suivie par les « langues super centrales » telles que l’espagnol, le français, le portugais, le mandarin, l’hindi, l’arabe, suivies par les « langues centrales » telles que le breton, les créoles, le bambara, le wolof, etc... pour trouver en fin de hiérarchie, les langues périphériques telles que les créoles de Guyane, le peul, et toutes les autres langues parlées par des minorités.



La Francophonie a fait en ce sens, le choix de « promouvoir la diversité culturelle et linguistique et d’articuler l’enseignement du français avec les langues partenaires locales », mais assume-t-elle aussi que s’il y a diversité des langues il y a aussi diversité des formes d’une même langue? Il y a donc deux fronts dans la défense de la diversité : celui de la diversité des langues du monde, mais celui aussi de la diversité interne à chacune de ces langues et en ce qui concerne les langues « super centrales » de grande diffusion, les variantes qui se créent à partir des contacts qu’elles vivent avec toutes les langues qui cohabitent sur les mêmes territoires.

1.1.3. Ecolinguistique

Dans un phénomène d’acclimatation quasi écologique, Calvet (1999) démontre que les langues « super centrales » au contact des « langues périphériques » avec lesquelles elles sont constamment en contact, subissent des changements et il le décrit comme un phénomène « d’ecolinguistique » où les langues prennent des formes différentes

selon les espaces où elles sont parlées. Le français dans la francophonie s'acclimata aux espaces américains, européens, africains selon les histoires, les géographies, les peuples, les us et coutumes et nous voyons aujourd'hui se manifester des formes locales caractéristiques et reconnaissables telles que celles de la phonétique du français québécois ou de la créolisation du français dans les Antilles ou encore de la pidginisation du français dans certains pays africains. Calvet remarque alors :

[...] Si ces pays francophones conservent le français comme langue officielle, alors le français deviendra un français local, de pays en pays. Et ceci nous mène à d'autres questions de politique linguistique, en particulier au problème de la norme. Il existe dans le monde hispanophone des académies de la langue, pays par pays, et la Real Academia se vante d'intégrer à son dictionnaire des formes non ibériques. Rien de semblable pour le français : il n'existe pas d'académie congolaise ou sénégalaise, et si les dictionnaires français intègrent parfois des formes sénégalaises par exemple, c'est parce que des Français en décident ainsi.

On continue dans le même temps à enseigner au Sénégal le français standard hexagonal. À l'heure où la Francophonie met au centre de ses préoccupations la diversité, il ne faut pas oublier que le respect de cette diversité impliquerait précisément la prise en compte de ces formes locales. (Calvet, 2004 : 292)

On constate donc que malgré tant de diversité interne, il semble difficile d'accepter la diversité jusqu'au bout et on continue à tendre vers l'unification et vers une norme centralisatrice qui naît elle-même de différentes variétés. En effet, le choix d'une norme dépend des rapports de forces qui existent dans les lieux où il en est question et nous allons voir que de toutes les variétés présentes, une seule sera choisie pour représenter tous les locuteurs de la communauté linguistique.

1.1.4. Les variétés linguistiques

Les sociolinguistes recensent différents types de variétés de langue :

- L'idiolecte : lorsque la variété est propre à une seule personne (le timbre de voix, le rythme, l'histoire personnelle ou familiale).
- Le dialecte : lorsque la variété est propre à une région géographique, on parle de variété dialectale, de régionalisme. Le noyau de cette variété est proche du français standard mais elle s'en éloigne par des écarts phonologiques et lexicaux. 95% des régionalismes sont d'ordre lexical et 5% seulement sont d'ordre grammatical, selon le dialectologue Tuillon cité par Girard et Lyche (2004). On distinguera régionalisme de dialecte, plus éloigné du français standard sur les plans morphologique et syntaxique et plus difficile à comprendre pour un

locuteur d'une autre région qu'un français régional.

- Le sociolecte : lorsque la variété est liée à un groupe social tel que la classe sociale, l'âge, le sexe, l'appartenance d'origine, la religion, le niveau d'éducation, l'habitat.

Des variations stylistiques superposées à celles-ci en dériveront telles que :

- Le français soutenu, calqué plus ou moins sur l'écrit et caractérisé par le choix lexical, une élocution lente, une recherche de complexité syntaxique et une certaine rigueur phonétique.
- Le français ordinaire/familier que Gadet définit ainsi :

Ce n'est bien sûr pas le français soutenu, ni recherché, ni littéraire, ni puriste. Mais ce n'est pas non plus (pas seulement) le français oral ou parlé puisqu'il peut s'écrire. Pas davantage le français populaire, ramené à un ensemble social. C'est davantage le français familier, celui dont chacun est porteur dans son fonctionnement quotidien, dans le minimum de surveillance sociale : la langue de tous les jours. (1989 : 3)

- Le français populaire analysé par Bourdieu qui y souligne la valorisation de la virilité et que Gadet (1989) définit comme le français parlé par des locuteurs ayant les caractéristiques sociales suivantes : « profession ouvrière ou assimilée, niveau d'études réduit, habitat urbain, salaire peu élevé, niveau de responsabilités limité », le définissant ainsi comme « un usage non standard stigmatisé caractérisé par une grande variation » (Gadet, 1989 : 3).
- La francophonie : où l'on va retrouver toutes les variétés précédentes et qui va multiplier ces variétés géographiques et sociales par le nombre de ses membres.

1.2. Normes francophones

Dans l'exemple de variation stylistique francophone qui sera présenté ultérieurement, nous découvrirons Birahima, héros d'un roman de Kourouma en proie à une véritable crise existentielle dans ses rapports avec la langue qu'on pourrait même qualifier de « schizophrénie », -schizoglossie-, dirons-nous à présent comme le recommande Calvet-. Cette crise symbolique pourrait être celle de tous les linguistes ou socio linguistes de la francophonie qui, depuis plusieurs décennies, sont confrontés aux problèmes d'hétérogénéité de la francophonie. Il semble en effet que, jusque maintenant on n'ait pas encore réellement surmonté l'aspect descriptif centraliste de la langue qui se trouve dans les ouvrages de référence. Il y a toujours un déchirement entre d'une part, le besoin de reconnaître la diversité linguistique, incontournable à présent depuis les travaux de Labov, et d'autre part le besoin d'un modèle normatif qui

mette fin au « désordre » de tant de systèmes linguistiques différents.

1.2.1. De la variation à la norme

S'il existe autant de variétés dans une langue, on peut donc se poser la question : quand et comment un ensemble de variétés forme-t-il une langue compréhensible et exprimable par le plus de locuteurs possibles, une langue cohérente, structurée avec suffisamment de rigueur pour être enseignée et diffusée parmi le plus grand nombre d'apprenants?

On ne peut répondre à cette question qu'en associant les concepts de variations présentés ci-dessus, issus d'un même bloc sur lequel chacune s'appuie dans l'essentiel (grammaire, vocabulaire, règles de fonctionnement) à une norme qui va se placer au-dessus de ces particularismes, en éliminera le plus possible les traces pour obtenir une langue dite neutre. Gendreau-Massaloux, Rectrice de l'AUF, lors du IXème sommet de la francophonie à Beyrouth en 2001 consacré à la diversité linguistique et par là même aux normes du français à définir dans les politiques linguistiques, soulignait l'importance de la norme que l'on retrouve dans beaucoup d'autres domaines : normes dans l'industrie, dans l'agriculture, dans la technologie qui incarnent l'unité, la sécurité d'une qualité, d'une utilisation d'un produit. La langue est donc elle aussi un produit à formater pour pouvoir l'exporter, échanger et utiliser en toute sécurité et en toute efficacité. Ainsi préconise-t-elle le choix d'une norme : « [...] Sans vouloir contrevenir au mouvement normatif, ni même le retarder, car il est nécessaire et indispensable - grâce à lui on élève le niveau de qualité d'un produit ou d'une espèce, comme le disaient les premiers naturalistes, grâce à lui est maintenue l'intégrité de l'être et du corps de la langue [...] » (2001 : 10)

On aboutit ainsi à une « norme d'usage » que l'on peut caractériser de politique, voire même idéologique et qui nous rappelle que cette domination d'un dialecte standard est créée en fonction de celui de la classe dominante qui contrôle les instruments de sa légitimation (institutions qui la diffusent telles que l'école, l'édition, l'administration). Les sociolinguistes ajoutent qu'il y a une norme explicite (ce qu'on dit être la bonne façon de parler, la forme standard) et une norme implicite (ce qu'on croit être la bonne façon de parler).

De fait, lorsqu'elle parle du rapport des sujets à la langue et à ses usages, Houdebine (1988 : 1-11) parle de la norme comme d'une « idéalisation prescriptive » faisant partie de « l'imaginaire linguistique » :

Car il n'existe pas un français, une langue fixée, homogène, la même pour tous, qui serait le français, le bon, le beau français, même si nombreux sont ceux qui tiennent à cette vision. Les études linguistiques descriptives, objectives, nous montrent qu'elle n'est qu'une fiction qui a son importance, sa fonction. [...] Cette idéalisation prescriptive, cette fiction, a un rôle important : elle permet de cerner ce qu'est la langue, qui ne se délimite qu'à ses défaillances, en quelque sorte (ou qu'à ses différences plus linguistiquement dit).

Cependant, à contre-courant de la norme qu'elle considère trop restrictive, elle ajoute « qu'une langue ne peut tout dire et qu'il faut parfois prendre quelque risque pour tenter de dire ce qui ne s'y dit pas encore ». Elle préconise alors « d'enrichir la parlure hexagonale qui a du mal à intégrer les termes lui venant d'autres contrées francophones » en permettant « dérivation, composition voire emprunt aux autres visions du monde que proposent d'autres systèmes linguistiques ».

Ne pourrions-nous donc pas, nous autres (nous « aut » pour utiliser un québécoisme) enrichir (comme l'on dit) notre langue à partir de la leur et de bien d'autres français de la francophonie ou bien devons-nous rester ces maîtres-directeurs, garant de la «qualité du français», dans ses façons de dire ou de tenter de dire (d'où la nécessité d'accepter des innovations et des nominations spécifiques selon les usages, les domaines de technicité ou les régions voire les contrées. (Houdebine, 1988 : 1-11)

Toutefois, la réalité de l'enseignement du FLE souligne que la norme est celle qui maintient dans son intégrité la langue véhiculaire qui sert à la communication entre plusieurs communautés : elle s'oppose en cela à la langue vernaculaire qui est propre à une seule communauté, assure la communication interne au groupe et promeut l'identité linguistique des membres de cette communauté. Nous avons vu que la société francophone a choisi comme langue véhiculaire un noyau représentatif de la langue qui, idéalement, est parvenu à éliminer toute trace de spécificités devenant ainsi une langue standard. La description de ce noyau représente la description linguistique que l'on retrouve dans les manuels d'enseignement de FLM, FLS ou FLE.

Pour conclure cette réflexion sur nos pratiques d'enseignement d'un français normé ou respectueux de ses variations francophones, nous nous arrêterons sur un schéma proposé par Le Page R.B et Tabouret-Keller (1985 : 202) :

COMPORTEMENT

Pidgin « momentané »
Exploite l’analogie et
la métaphore; lié
au contexte

Langues naturelles y compris
créoles

Langue stable
éternelle, peut
exprimer la vérité

← *Dispersé*

Focalisé →

DESCRIPTION

Descriptions du
comportement très
empiriques, liées au
contexte

Descriptions plus
idéalisées et abstraites;
plus indépendantes
du contexte

“Grammaire”
complètement
abstraite

On peut observer que dans cette figure sont organisées les pratiques de langue d’une part et les descriptions de langue d’autre part, selon un axe et subissant une tension entre dispersion d’un côté et focalisation de l’autre; ce qui en fait constitue l’essentiel des réalisations en sociolinguistique : création spontanée, individuelle, dispersée de l’expression identitaire à gauche, qui tend à se focaliser sur la non variation, sur une langue stable, dénuée de spécificités identitaires à droite. Le phénomène comportemental se superpose au phénomène de description linguistique : actes de paroles identitaires à gauche qui, en fonction des rapports des individus en société vont se focaliser sur une langue grammaticalisée, normée, moins identitaire. L’usage ou la norme implicite se trouve au centre des opérations linguistiques.

Ce schéma nous aide à mieux concevoir que pour enseigner une langue étrangère, il vaut mieux commencer par le focalisé qui est plus stable et plus structuré pour aller progressivement vers une langue plus dispersée, plus identitaire donc plus complexe parce que plus variée. L’étudiant apprenant consciemment la langue est un praticien plus conscient que le natif, il a donc besoin d’une description de la langue plus explicite donc plus focalisée. De façon idéale, au fur et à mesure des progrès de son apprentissage, l’apprenant passera progressivement à une pratique plus « dispersée » de la langue et cela sur un mode plus intuitif.

2. Exemple de variété stylistique francophone

2.1. « Nativisation du français »

La francophonie étant l'exemple de variation linguistique qui concerne cet article, nous apporterons un exemple représentatif d'une de ces variations qui pourrait trouver sa place dans un manuel de FLE, au même titre que celle qu'occupe le français soutenu. Avant de citer l'auteur ivoirien de notre choix, Ahmadou Kourouma, nous mentionnerons ici les auteurs d'expression française qui ont signé « le Manifeste des 44 » en revendiquant, une « littérature-monde », épurée des fantômes du colonialisme, plutôt qu'une « littérature francophone » trop souvent empreinte de condescendance envers son exotisme. Cependant, malgré le malaise persistant de l'ambiguïté à savoir si la francophonie est une bonne ou une mauvaise initiative de ses pères fondateurs contemporains, dans la mesure où cet héritage porte encore au fer rouge l'empreinte du colonialisme, l'usage de la langue française par ses auteurs d'autres territoires lui donne, qu'ils le souhaitent ou non, ses lettres d'or et sa raison d'être d'aujourd'hui. Nous rappellerons également que la francophonie en tant que telle, comme phénomène sociolinguistique, n'existait pas pendant la période coloniale et qu'elle est née justement des ruines du colonialisme. L'appropriation de la langue dans le contexte actuel par des auteurs dits francophones, fait d'ailleurs dire à Raphael Confiant, écrivain martiniquais :

La première leçon que nous enseigne l'expérience antillaise est que le français doit être acclimaté aux nouvelles régions où il s'est installé, il doit s'adapter à de nouvelles cultures, à de nouveaux imaginaires. Il doit surtout ne pas résister à un certain métissage avec les langues déjà installées qu'il est journalièrement amené à côtoyer. Les linguistes qualifient ce phénomène de « nativisation du français » et la racine de ce mot, « naître », renvoie à celle du mot « créole » qui est « créer ». Un nouveau français doit naître, doit se créer partout où la langue de Molière a trouvé à s'installer. Non pas une langue entièrement différente mais une variété de français qui a sa propre couleur, sa propre odeur, ses propres élans et qui, par ricochet, à vocation à enrichir la langue de l'ancienne métropole. (Confiant, 1989 : s. n. p.)

En conclusion de son article, Confiant déclare :

[...] le français de l'Hexagone est en train de changer. Il est en proie à un bouleversement extraordinaire au sein de ces multiples banlieues où parfois vingt ou trente nationalités différentes sont sommées de vivre ensemble. Ce français-Djamel (pour reprendre le nom du célèbre humoriste de Canal+) est en passe de supplanter le français populaire-gaulois car il déborde les cités pour s'emparer des bouches et des esprits de toute la jeunesse française.

Il fait bouger le français, il décrispe la norme, il retrouve la créativité, l'inventivité insolente du français pré-malherbien, celui de François Villon et des poètes de sac et de cordes de la fin du Moyen-Age, celui de François Rabelais et de sa boulimie lexicale. Les décideurs actuels de la Francophonie doivent tenir compte de ce paramètre incontournable [...] s'ils veulent que dans le nouveau siècle qui s'annonce, la langue française ne devienne pas une langue marginale, s'ils veulent qu'elle continue à rayonner sur les cinq continents. (Confiant, 1989, s. n. p.)

Lorsque Confiant déclare que « les décideurs actuels de la Francophonie doivent tenir compte de ce paramètre incontournable », en la nommant avec le F majuscule, on sous-entend là, le poids politique de cette institution qui s'inquiète plus de ses chiffres que de ses expressions linguistiques et culturelles qui pourtant décideront, elles, du destin de la langue française dans sa pérennité internationale.

2.2. « Allah n'est pas obligé »

Pour illustrer la « créativité » et « l'inventivité insolente du français » et de son rayonnement francophone, nous avons choisi de présenter brièvement un extrait du roman « Allah n'est pas obligé » de l'auteur ivoirien Ahmadou Kourouma qui justifierait l'introduction de la variation linguistique du français dans la salle de classe, afin de montrer son extraordinaire capacité d'adaptation aux multiples cultures qu'elle exprime.

Kourouma entraîne le petit soldat Birahimadans dans son aventure guerrière en le bardant de quatre dictionnaires. Ce faisant, il témoigne de ces variations et de la schizophrénie que la norme peut entraîner chez les locuteurs (2000 : 1) :

Et d'abord...et un...M'appelle Birahima. Suis p'tit nègre. Pas parce que suis black et gosse. Non ! Mais suis p'tit nègre parce que je parle mal le français. C'é comme ça. Même si on est grand, même vieux, même arabe, chinois, blanc, russe, américain; si on parle mal le français, on dit on parle p'tit nègre, on est p'tit nègre quand même. Ça c'est la loi du français de tous les jours qui veut ça.

Lorsqu'il raconte ensuite:

[sa] vie de merde, de bordel de vie dans un parler approximatif, un français passable, pour ne pas mélanger les pédales dans les gros mots. Je possède quatre dictionnaires. Primo, le dictionnaire Larousse et le Petit Robert, secundo, l'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique et tertio le dictionnaire Harrap's. Ces dictionnaires me servent à chercher les gros mots et surtout à les expliquer. Il faut expliquer parce que mon blablabla est à lire par toute sorte de gens : des

toubabs (toubab signifie blanc) colons, des noirs indigènes sauvages d’Afrique et des francophones de tout gabarit (gabarit signifie genre). Le Larousse et le Petit Robert me permettent de chercher, de vérifier, et d’expliquer les gros mots du français de France aux noirs nègres indigènes d’Afrique, l’Inventaire des particularités lexicales du français d’Afrique explique les gros mots africains aux toubabs français de France. Le dictionnaire Harrap’s explique les gros mots pidgin à tout francophone qui ne comprend rien au pidgin. [...] (Kourouma, 2001 : 1).

On voit donc très clairement les liens qui se sont tissés entre les langues en place et la difficulté de gérer les relations entre une norme standard acquise à travers l’enseignement d’un français très éloigné de la réalité locale et les variations inhérentes à la pratique des locuteurs, à travers leurs langues nationales ou régionales, selon les cas. La recherche désespérée d’une norme à trouver absolument dans des ouvrages de référence, comme tous les dictionnaires brandis par Ibrahim, est tout aussi déconcertante que la propre « insolence » de l’auteur dans sa démonstration ironique de la dictature de la norme. En effet, l’écriture de Kourouma, sans jamais perdre de sa qualité ni de sa rigueur littéraire, est en rupture permanente elle-même avec la norme : écriture « orale », omission du pronom personnel « je », élision du « e », utilisation d’africanismes, utilisation d’une ponctuation surabondante pour mieux l’ « oraliser » ou l’éclaircir. Alors comment expliquer tous les dictionnaires dont s’encombre constamment Ibrahim si ce n’est comme une sorte de recours fébrile à la norme ? La fameuse norme imposée par les « toubabs » mais qui, malgré sa légitimité officielle, n’a pas sa place là, ni les mots pour décrire le monde dans lequel il vit. La norme qui accorde la légitimité dont rêve Ibrahim, mais qui devient un vêtement trop étriqué pour témoigner de ce qui se passe dans toute la francophonie. La norme qui ne suffit plus, ni aux français qui vont lire la francophonie d’ailleurs (d’où l’Inventaire), ni aux francophones d’ailleurs qui sont si éloignés de la Langue-Nation qu’avoient recours à elle devient dérisoire pour beaucoup d’entre eux (Larousse, Petit Robert), ni aux francophones d’un ailleurs mondialisé (Harrap’s).

Français d’Afrique, français de France, français d’ailleurs, français parlé, français écrit, Larousse, Inventaire ? De quelle(s) variété(s) ou de quelle(s) norme(s) parlons-nous ? Quelle(s) variété(s) ou quelle(s) norme(s) allons-nous enseigner ou sacrifier ?

2.3. La francophonie, nouvelles conditions d’acceptabilité de la langue française

Bourdieu (2001 : 113) nous rappelle que : « Nous n’apprenons jamais le langage sans apprendre en même temps les conditions d’acceptabilité de ce langage ». Cette phrase de Bourdieu s’adapte bien sûr à la norme présentée brièvement ci-dessus et qui

est la contrainte sociale obligatoire pour que le discours soit efficace et soit accepté. L'acceptabilité de la langue que nous enseignons est déterminée par les institutions qui organisent son enseignement (politiques linguistiques, manuels) et en enseignement du FLE plus encore, leur poids se fait sentir dans la mesure où le souci d'homogénéité est accentué par l'hétérogénéité des situations internationales d'enseignement. Cependant, la francophonie est un vaste espace où les conditions d'acceptabilité sont tout aussi vastes et si l'enseignant veut entreprendre de présenter d'autres conditions d'acceptabilité de la langue qu'il enseigne, il prend le risque de se marginaliser certes, car comme l'affirme Bourdieu (1980 : 105) :

Le professeur, qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou non, et tout spécialement lorsqu'il se croit en rupture de ban, reste un mandataire, un délégué qui ne peut pas redéfinir sa tâche sans entrer dans des contradictions ni mettre ses récepteurs dans des contradictions aussi longtemps que ne sont pas transformées les lois du marché par rapport auxquelles il définit négativement ou positivement les lois relativement autonomes du petit marché qu'il instaure dans sa classe.

Mais s'il le fait malgré tout, il aide aussi à promouvoir et à penser un projet d'enseignement plus large, tel que pourrait l'être un nouveau projet francophone qui resituerait la langue française dans ses contextes écrits/oraux à l'époque de la mondialisation. Parler de francophonie implique parler d'une langue mouvante et écologiquement adaptable et l'exemple de variation stylistique que nous avons présenté ci-dessus est une façon de mesurer l'importance de la dimension linguistique et identitaire de la francophonie trop souvent négligée au profit de la francophonie institutionnelle. Quand Tétu affirme : « Africains, Maghrébins ou Québécois, chacun veut s'exprimer dans son lexique : il lui faut décrire ou faire sentir les réalités de son pays et pour cela il ne veut pas se sentir à l'étroit dans la langue de l'Hexagone. Il veut adapter la langue à ses besoins ou alors changer de langue » (1997 : 51). Il ne limite pas le pouvoir de la francophonie à son seul pouvoir politique ou institutionnel et il insiste ainsi sur sa richesse lexicale incontournable. Si la francophonie se veut une alternative à la mondialisation anglophone, cela passe obligatoirement par une alternative linguistique, et malheureusement, il semble plus difficile de défendre cette dimension que les autres, si l'on en croit Wolton (2006 : 91) lorsqu'il reproche : « Comment parler de diversité culturelle dans la francophonie, si celle-ci est incapable de reconnaître sa propre diversité linguistique ? Les écrivains de langue française ne sont-ils pas partout dans le monde les premiers créateurs d'une langue en perpétuelle invention ? ».

En francophonie chaque locuteur est empreint de sa langue/culture première (lorsque celle-ci est différente du français), et va donc traduire sa pensée, sa vision du monde d'une certaine façon. Les populations de l'Afrique francophone, aussi diverses les unes que les autres créent (comme nous venons de le voir avec Kourouma) de nombreux

néologismes ancrés directement dans leur mode de vie ou leur langue nationale et on officialise de plus en plus volontiers ces néologismes si l'on en croit l'édition d'un « Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire » (Racelle-Latin, 1979). Précisons tout de même que cette publication, n'étant pas un dictionnaire en soi mais une liste d'africanismes relevés par les linguistes, ne leur accorde donc pas un pouvoir de légitimation.

On le sait de toutes les langues, elles ne sont jamais immuables, et elles subissent toutes, les mouvements de l'histoire des pays où elles sont utilisées. La langue française, en l'occurrence est le résultat de plusieurs transformations successives, elle vit sur les cinq continents et elle continue de se transformer, grâce à la diversité des pays francophones. Le phénomène de la francophonie nous fait prendre conscience aujourd'hui du dynamisme des langues et du changement qu'il entraîne, on peut prendre en compte et utiliser la diversité culturelle de chacun, dans un but éducatif vers l'interculturel ; la culture de l'autre n'est plus un obstacle mais bien un enrichissement commun à tous, dans le chemin de l'interculturel.

Conclusion

La dimension francophone donne aujourd'hui aux discours sur la norme et sur la variation plus d'ampleur et génère de nouveaux débats. Nous avons vu que la norme académique est nécessaire d'une certaine façon, car elle permet de préserver une unité de langue qui assure la cohérence et l'intercompréhension dans le monde francophone, mais les écarts et les normes d'usage variables sont tout aussi nécessaires car ils permettent, en adaptant le français à différents contextes socioculturels, tout en s'appuyant sur le fonctionnement même de la langue - qu'il s'agisse de morphologie de surface ou de principes linguistiques sous-jacents -, de maintenir le français comme une langue vivante dans le monde francophone.

La diversité, non seulement ne fait plus peur mais est mise en exergue en DDLC, la pluralité des pratiques langagières écrites et orales est entrée dans la littérature et dans le cinéma. Il est évident qu'on n'abandonnera pas encore la norme prescriptive institutionnelle du français qui, jusque maintenant, a une meilleure valeur marchande pour l'apprenant sur le marché des biens symboliques et qui lui donnera les outils essentiels de la communication sur n'importe quel territoire francophone, mais on lui donnera d'autres outils qui lui permettront d'évoluer dans d'autres milieux avec plus de sécurité et plus de respect envers cette diversité.

Bibliographie

- Barbier, C. 2013. *La francophonie dans l'enseignement du Français Langue Etrangère. Analyse des manuels de FLE « Latitudes » et des représentations des enseignants du Département de Langues Etrangères de l'Université de Sonora*. Tesis de doctorado. Universidad de Sonora.
- Bourdieu P. 2001. *Langage et Pouvoir symbolique*. Paris : Seuil Collection Essais.
- Bourdieu P. 1980. *Ce que parler veut dire. Questions de sociologie*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Calvet, L. J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.
- Calvet, L. J. 2004. « La diversité linguistique : enjeux pour la Francophonie ». *Hermès. La Revue*, n° 40, p. 287-293.
- Confiant R. 1989. *Créolité et francophonie : un éloge de la diversité*. www.potomitan.info/articles/diversalite.htm [consulté le 13 janvier 2015]
- Dahlet, P. 2007. Universalité, Francophonie, Hybridation: Vers une pluralité active ? In: *Francofonía y diversidad cultural*. Rostros de la francofonía. México: UNAM-ALDUS.
- Gadet, F. 1989. *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.
- Gendreau-Massaloux, M. 2001. La norme par défaut. In : Actes du colloque « Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français. Beyrouth : Agence universitaire de la Francophonie.
- Girard, F., Lyche, C. 2004. *Norme, variation et enseignement du FLE*. <http://www.uio.no/studier/emner/hf/ilos/FRA1103/h04/undervisningsmateriale/FRA1103-norme.html> [consulté le 10 mars 2015]
- Houdebine, A. M. 1988. *Langage et Imaginaire: le français aujourd'hui*. https://www.academia.edu/13344567/Langue_et_imaginaire_le_fran%C3%A7ais_aujourd'hui_1988 [consulté le 16 juin 2015]
- Kourouma, A. 2000. *Allah n'est pas obligé*. Paris : Seuil.
- Le Page, R. B. et al. 1985. *Acts of Identity: Creole-Based Approaches to Language and Ethnicity*. Cambridge: CUP.
- Racelle-Latin, D. 1988. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*. Paris : IFA-AUPELF.
- Tétu, M. 1997. *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris : Hachette.
- Wolton, D. 2008. « Conclusion générale : de la diversité à la cohabitation culturelle », *Hermès. La Revue*, n° 51, p. 195-204.